

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 4 juillet 2014

Assemblée générale de la CCI des Landes

La CCI des Landes poursuit ses investissements pour l'avenir

Le 30 juin dernier, se tenait l'Assemblée générale de la CCI des Landes. Un ordre du jour conséquent avec, notamment, le lancement du concours d'architecte pour les Écoles de Design et de Management, le renforcement de sa participation au sein de l'École de Management et le vote d'une motion relative aux mesures de taxation des entreprises du territoire de Marenne Adour Côte Sud (MACS). Et, conformément à la motion votée en AG CCI de France, en mai dernier, ce rendez-vous statutaire était marqué par la défiance des CCI à l'égard du gouvernement. .

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes a tenu son Assemblée générale le 30 juin dernier à Mont-de-Marsan. Plusieurs dossiers importants ont été évoqués.

Rupture des relations avec l'État

À l'occasion de cette Assemblée générale, le Président Philippe Jacquemain a expliqué les motifs de la motion de défiance à l'égard du gouvernement, votée par l'ensemble des CCI de France en mai dernier. Cette motion a été décidée parce que le gouvernement souhaite réaffecter à son profit une partie des ressources des CCI, qui sont la base du financement de leurs investissements et de leur fonctionnement.

Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie, est désormais chargé de renouer le dialogue avec les représentants consulaires.

Lancement du concours d'architecte pour les Écoles de Design et de Management

Après avoir dressé le portrait de l'économie locale, le Président Philippe Jacquemain a partagé l'avancement du programme d'investissement pour les Écoles de Management et de Design, qui seront installées au cœur du parc technopolitain So Watt à la rentrée 2016. Le jury a choisi quatre équipes d'architectes (Hubert à Saint-Paul-lès-Dax ; DL et Associés à Guiche ; Air Architectes à Bordeaux ; et Agence Cachau à Pau), qui vont désormais concourir pour conduire le chantier de rénovation du bâtiment ERDF qui abritera les deux écoles.

À noter que dans le cadre de cet appel à concours, 104 dossiers ont été déposés, certains depuis l'étranger ; preuve de l'intérêt du projet.

Contact presse :

Sylvia SOUILLET-DÉSERT / 06 37 05 10 69 – 05 58 05 44 85 / sylvia.souillet-desert@landes.cci.fr

Investissement à l'antenne dacquoise de la CCI des Landes

La CCI des Landes est devenue propriétaire du terrain jouxtant l'antenne de Dax. L'Assemblée générale a voté la mise en chantier des travaux d'agrandissement de ce parking et l'extension de sa superficie à la parcelle attenante (800 m²), qui est déjà propriété de la CCI. Cette extension doit permettre la création de 52 places de parking, portant la capacité globale à 72 places et facilitant ainsi l'accueil pour les clients de la Chambre de Commerce.

Renforcement de la participation de la CCI au sein de l'École Supérieure de Management des Landes (ESML)

L'École Supérieure de Design des Landes a été créée, en 2009, fruit d'un partenariat entre la CCI des Landes et le groupe IGEC.

La CCI des Landes a négocié avec son associé l'augmentation de sa participation, de 50 à 60%, au capital de l'ESML. Une évolution nécessaire pour contrôler le développement de cette École, associée au projet de technopôle du Marsan.

La CCI des Landes impliquée dans le TTIP (traité transatlantique de libre-échange)

Les membres de l'Assemblée générale ont évoqué les enjeux du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). En effet, la CCI des Landes a été conviée à participer, en mai dernier, à une visite d'étude aux États-Unis sur le TTIP, à l'invitation du Département d'État américain.

Motion de la CCI des Landes relative aux mesures de taxation des entreprises du territoire de Marenne Adour Côte Sud (MACS)

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2014 assure à la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud un rôle d'autorité organisatrice de transport urbain. Aussi, a-t-elle décidé, unilatéralement, et conformément à la délibération de son Conseil communautaire du 13 décembre 2013, d'instituer un "versement transport" de 0,6 %, prélevé sur la masse salariale des entreprises situées dans son périmètre des transports urbains (PTU).

Les entrepreneurs contribuables estiment que ce service de transport, conçu à la seule l'échelle du territoire de MACS, ne peut-être assimilé à un transport urbain compte tenu de la faible densité de population. En effet, le territoire de MACS n'est pas une agglomération urbaine susceptible de rentabiliser cette offre de transport en commun mais constitue plutôt un territoire à dominante rurale, sur lequel le Conseil général des Landes a déjà investi en matière de transport (lignes XL R5 et R6).

Aussi, la CCI des Landes souhaite-t-elle que le Préfet des Landes prenne l'initiative de réunir une table ronde de médiation et de concertation réunissant les Élus, les chefs d'entreprises concernés, les représentants des organisations professionnelles et ceux de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.

Contact presse :

Sylvia SOUILLET-DÉSERT / 06 37 05 10 69 – 05 58 05 44 85 / sylvia.souillet-desert@landes.cci.fr